Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Convocation devant le délégué du procureur

Par Visiteur

Suite à une fugue ma fille s'est présentée chez la brigade des mineurs de paris et elle est passée devant le medécin et suite à ça j'étais convoquée chez eux et là j'ai réçue une convocation de Parquet le 12 octobre, voiçi ce qui est marqué dessus.
Vous avez fait l'objet d'une procédure établie le 30/06/2010 par la Brigade des Mineurs de paris au préjudice de Mlle Mkadmi nouha.
Du chef d'infraction:violences volontaire sur mineure de 15 ans par ascendant ayant entriné une ITT n'excédant pas 8 jours.
A fin d'apprécier la suite pénale qu'il convient de donner à cette affaire, je vous prie de bien vouloir vous présenterà mon parquet devant le délégué du procureur en vue d'une régularisation de la situation. J'aimerais savoir s'il vous plais qu'est ce que je risque et que dois je dire en sachant que je confirme que je l'ai frappée ce jour là parceque c'était la 3 ème fois qu'elle fugue et que j'en avais marre de courir et de la chercher tout le temp sachant que ma fille avant sa première fugue a été voir l'assitante sociale de son collège en disant qu'elle voulait être placer dans une famille d'acceuil, et elle ma toujours dit qu'elle voulait plus rester avec moi, vu que je suis dificille et que je la laisse pas faire ce qu'elle voulait. Sachez bien Mr Mme que ma fille a été placée dans un foyer depuis ce jour là . Merci pour votre aide .
Dans l'attente d'une favorable réponse de votre part veuillez agréer mes salutations distinguées

---
Par Visiteur

Bonjour Madame,

Les peines encourues sont cinq ans d'emprisonnement et 75 000 euros d'amende.
Cependant étant donné que vous êtes convoquée devant le délégué du procureur cela signifie qu'il veut discuter avec vous de la situation et des raisons pour lesquelles vous avez frappez votre fille.
Expliquez lui que c'est par agacement et inquiétude que vous avez agit ainsi.
Avez vous frappée votre fille avec un objet? Quelles sont les blessures qui lui ont été infligées?

Cordialement